

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUILLET 2018**

Délibération
n° 2018.07.073.B

**Approbation des
conventions pour la
réalisation des
travaux
d'aménagement du
projet BHNS du
GrandAngoulême
avec les communes
de l'isle d'Espagnac,
saint-michel, soyaux,
la couronne et ruelle**

LE ONZE JUILLET DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 juillet 2018**

Secrétaire de séance : Gérard ROY

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Jean-Claude COURARI, Gérard DEZIER, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Denis DOLIMONT, François ELIE, Jeanne FILLOUX, Michel GERMANEAU, Annie MARAIS, Marie-Hélène PIERRE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2018

**DELIBERATION
N° 2018.07.073.B**

MOBILITES

Rapporteur : Monsieur DAURE

APPROBATION DES CONVENTIONS POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PROJET BHNS DU GRANDANGOULÊME AVEC LES COMMUNES DE L'ISLE D'ESPAGNAC, SAINT-MICHEL, SOYAUX, LA COURONNE ET RUELLE

Le projet communautaire de bus à haut niveau de service (BHNS), dont le programme et le tracé ont été adoptés par les délibérations n°170 du 25 juin 2015 et n°145 du 12 mai 2016, nécessite la réalisation de travaux d'aménagement de voirie pour favoriser l'insertion du bus dans la circulation et garantir sa performance. Certains de ces aménagements sont situés sur des voiries communales. Il convient donc d'établir des conventions entre les communes de La Couronne, L'Isle d'Espagnac, Saint-Michel, Soyaux et Ruelle avec GrandAngoulême afin de préciser les conditions techniques, administratives et financières entre les parties.

Ces conventions sont prévues à l'article L.3213-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et ont pour objet de fixer les conditions et modalités selon lesquelles la commune autorise expressément GrandAngoulême à procéder à des réfections de petites portions de voies communales et/ou à des petits aménagements d'insertion des ouvrages communautaires sur ces mêmes voies communales, réfections et/ou aménagements rendus nécessaires par les travaux du BHNS. La convention a également pour objet de délimiter les responsabilités de chaque collectivité en termes de gestion et d'entretien des équipements de voirie après réception des travaux.

En terme financier, les coûts des aménagements visés dans les conventions sont déjà inclus dans le budget de l'opération du BHNS.

Vu l'avis favorable de la commission politiques et équipements communautaires du 19 juin 2018,

Vu la délibération n°127 du 15 mars 2018 portant délégation d'attribution du conseil communautaire au bureau communautaire,

Je vous propose :

D'APPROUVER les conventions relatives à la réalisation des travaux d'aménagement du projet de bus à haut niveau de service (BHNS) avec les communes de La Couronne, L'Isle d'Espagnac, Ruelle sur Touvre, Saint-Michel et Soyaux.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer la convention et réaliser tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :
27 juillet 2018**

**Affiché le :
27 juillet 2018**